

Dalles en béton armé avec le procédé Prédalle BA Rsoft

1. Rappel contexte réglementaire minimal

Si dans le CCTP il n'y a aucune mention relative à la réglementation, il convient d'ajouter à minima ces éléments :

- Les règles du DTU 23.4 relatives aux planchers à prédalles industrialisés en béton,
- Normes NF EN 206-1 spécifiant les exigences applicables aux matériaux constitutif du béton,
- Les aciers d'armatures pour béton armé seront conformes aux normes en vigueur.

2. Descriptif technique

a) Descriptif

Planchers à Prédalle BA Rsoft épaisseur cm (**à compléter**) suivant dimensionnement du bureau d'études structure, couvertes par le DTU 23.4 comprenant la fourniture et pose de :

- Prédalles BA Rsoft préfabriquées en usine de 5 ou 6 cm d'épaisseur et bénéficiant d'une FDES validée par INIES (Prédalle bas carbone dont l'indicateur de réchauffement climatique est $9.74\text{kgCO}_2\text{eq/m}^2$).
- Armatures complémentaires et suggestions de pose selon dimensionnement et plan du bureau d'étude structure.
- Béton de la dalle de compression selon dimensionnement et plan du bureau d'étude structure en béton C25/30 à minima.
- Traitement des joints réalisé avec un produit adapté dont l'application se fera conformément au cahier des charges du fabricant.

b) Précisions particulières pour les Prédalles BA Rsoft

- La manutention et le stockage éventuel des Prédalles BA Rsoft sur chantier doivent être effectués conformément à l'avis technique et aux recommandations du [guide Qualipredal](#).
- La pose et l'étalement des Prédalles se feront conformément au plan de calepinage transmis par le bureau d'études Rector.
- Les incorporations (boîtes d'attentes électriques, réservations, ...) seront intégrées dans les Prédalles en usine après réception des plans d'incorporations définitifs.

Descriptif solution

« Dalles en béton »

- Les différents réseaux (électriques, CVC, autres) seront incorporés dans la dalle de compression en respectant les règles de l'art.
- Les sous faces des Prédalles BA Rsoft ont un parement soigné et une planéité conforme aux exigences du DTU 23-4.